



La Coalition des Tables Régionales
d'Organismes Communautaires

PLAN D'ACTION

Une lutte sur deux fronts

*Pour une réelle reconnaissance
de la contribution des organismes communautaires
en santé et services sociaux au développement social du Québec*

Pour une société démocratique, égalitaire et équitable

**Présentation des résolutions adoptées
lors de la Rencontre nationale
Mai 2011**

Table des matières

| | |
|--|--------------|
| <u>Introduction</u> | p. 3 |
| <i>Maintenir la « lutte sur deux fronts » Des liens qui s'imposent Des moyens à la hauteur de nos revendications</i> | |
| <u>I- Représenter les organismes communautaires en santé et services sociaux : pour une réelle reconnaissance de leur contribution au développement social du Québec</u> | p. 5 |
| <i>Reconnaissance : qu'en est-il 10 ans après l'adoption de la PRAC? Le gouvernement doit passer de la parole aux actes</i> | |
| A) Autonomie : pour une convention PSOC respectueuse de l'autonomie des organismes communautaires | p. 6 |
| <i>Des enjeux importants qui commandent la vigilance et le maintien de la pression Perspectives à court terme : un automne chargé Un enjeu déterminant pour le reste du plan d'action</i> | |
| B) Financement : pour la consolidation financière des organismes communautaires | p. 9 |
| <i>Le gouvernement refuse de financer adéquatement les OCASSS Relancer la ministre Vien Actualiser nos revendications et notre argumentaire Mobiliser les OCASSS et les citoyen-ne-s</i> | |
| C) Action communautaire autonome : pour le respect des 8 critères de l'ACA | p. 14 |
| <i>Des attaques à l'ACA sur plusieurs fronts Initier la tenue d'États généraux pour faire le point et l'unité du mouvement S'impliquer dès maintenant pour faire la promotion de l'ACA</i> | |
| <u>II- Défendre les intérêts des citoyennes et des citoyens : pour une société démocratique, égalitaire et équitable</u> | p. 18 |
| A) Pour la justice sociale : contre la privatisation et la tarification des services publics | p. 18 |
| <i>Contribuer à la Coalition des « Mains rouges »</i> | |
| B) Pour un réseau public de santé et services sociaux accessibles et de qualité : contre la taxe-santé | p. 19 |
| <i>La « taxe-santé » s'attaque au droit à la santé Et il y a plus : coupures, gouvernance et PPP</i> | |
| Conclusion | p. 22 |
| Annexe : le plan d'action 2011-2012 en résumé (schéma) | p. 23 |

Introduction

Les propositions de plan d'action adoptées lors de la Rencontre nationale de la CTROC, qui a lieu du 10 au 12 mai 2011, actualisent le plan d'action adopté en mai 2010 et s'inscrivent dans la continuité de la « lutte sur deux fronts » que les membres de la coalition ont convenu de mener au cours de la dernière année et de poursuivre cette année. Ce document présente donc ces propositions en situant le contexte dans lequel elles s'inscrivent ainsi que les principales perspectives de mobilisation qui en découlent.

Maintenir la « lutte sur deux fronts »

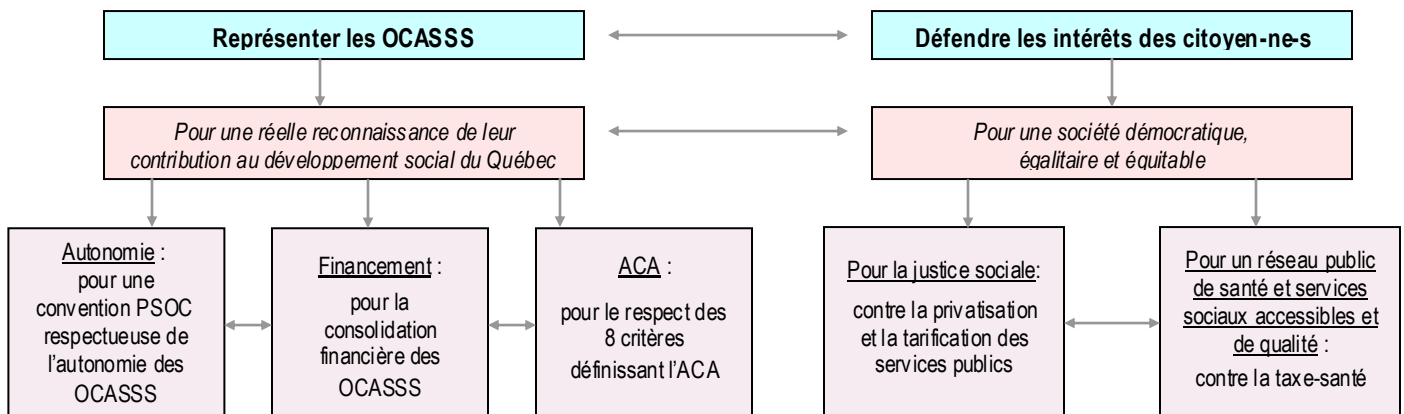
À deux ans des prochaines élections québécoises, 10 ans après l'adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire et dans un contexte de compressions budgétaires et de transformation du réseau de la santé et des services sociaux, **la reconnaissance effective des organismes communautaires n'est pas acquise** et ce, malgré les beaux discours du ministre de la Santé et de la ministre déléguée aux services sociaux. Pensons simplement au projet de convention PSOC qui menace l'autonomie même des organismes, à l'absence d'un financement adéquat à la mission de ces mêmes organismes pour soutenir leur développement ou encore, par exemple, à la réforme du droit associatif, au projet de loi 127 sur la gouvernance en santé et services sociaux ou aux PPP sociaux qui grugent lentement mais sûrement le fondement même de l'action communautaire autonome (ACA).

En même temps, le gouvernement québécois maintient le cap avec ses politiques de privatisation et de tarification des services publics, et plus particulièrement remet en question les principes que la CTROC défend quant au réseau de la santé et de services sociaux : **nous sommes encore loin du Québec démocratique, égalitaire et équitable que nous souhaitons**. Ces politiques ont à la fois des impacts négatifs sur les citoyen-ne-s qui côtoient les organismes que nous représentons et sur ces organismes eux-mêmes. En tant que partie intégrante du mouvement communautaire, qui lui-même fait partie d'un mouvement populaire plus large qui conteste les orientations gouvernementales, la CTROC a une responsabilité de contribuer à la mobilisation des mouvements sociaux qui revendiquent un Québec aux couleurs des principes et des valeurs qu'elle porte depuis sa fondation.

Des liens qui s'imposent

L'an dernier, nous avons résolu de prioriser, pour l'année 2010-2011, l'objectif #2 de notre plan d'action « *Défendre un réseau de la santé et des services sociaux public, universel, accessible, intégral et gratuit* » **en vue de développer la mobilisation des OCASSS** et atteindre, en priorité pour l'année 2011-2012, les objectifs #4 « *Obtenir une reconnaissance et un financement propres à consolider l'ensemble des organismes communautaires et à préserver le caractère distinct de l'ACA* » et #1 « *Faire la promotion et la défense de l'identité et des pratiques d'ACA* ».

Mais qu'est-ce que cela signifie concrètement en 2011-2012? Le bilan que nous avons fait de la dernière année ainsi que l'analyse que nous faisons de la conjoncture actuelle nous ont conduits à faire des liens entre ces objectifs **afin d'organiser les moyens que nous entendons prendre**. Ces liens s'imposent pour **articuler un discours cohérent et constructif qui soutienne nos revendications et nos actions**.



En mai dernier, nous avons donc décidé que nos objectifs se déclinaient en deux grands axes de mobilisation qui se rattachent à la « double mission » de la CTROC, confirmée également lors de la dernière Rencontre nationale :

I- Représenter les organismes communautaires en santé et services sociaux

II- Défendre les intérêts des citoyennes et des citoyens

Autour de chacun de ces axes, se greffe un « fil conducteur » :

I- Représenter les organismes communautaires en santé et services sociaux

Pour une réelle reconnaissance de leur contribution au développement social du Québec

II- Défendre les intérêts des citoyennes et des citoyens

Pour une société démocratique, égalitaire et équitable

Et pour chacun de ces axes et « fils conducteurs », nous avons identifié un certain nombre d'enjeux et de « messages » que les membres souhaitent voir la CTROC porter :

I- Représenter les organismes communautaires en santé et services sociaux

Pour une réelle reconnaissance de leur contribution au développement social du Québec

A) Autonomie : pour une convention PSOC respectueuse de l'autonomie des organismes communautaires

B) Financement : pour la consolidation financière des organismes communautaires

C) Action communautaire autonome : pour le respect des 8 critères

II- Défendre les intérêts des citoyennes et des citoyens

Pour une société démocratique, égalitaire et équitable

A) Pour la justice sociale :
contre la privatisation et la tarification des services publics

B) Pour un réseau public de santé et services sociaux accessibles et de qualité :
contre la taxe-santé

Des moyens à la hauteur de nos revendications

C'est donc avec en tête cette orientation que les membres de la CTROC ont adopté des résolutions ambitieuses bonifiant le plan d'action lors de la dernière Rencontre nationale. Ce plan d'action « amélioré » est toutefois à la hauteur des revendications que veulent porter les Tables et les Regroupements régionaux (TROC-ROC) d'organismes communautaires. Nous sommes conscient-e-s des difficultés et des obstacles qui nous attendent mais savons pertinemment que les organismes communautaires devront développer un rapport de force pour convaincre le gouvernement de satisfaire leurs revendications.

Pour ce faire, deux ingrédients sont nécessaires : **la participation des organismes présents « sur le terrain » dans toutes les régions du Québec ainsi que l'appui et le leadership des TROC-ROC**. Sans cela, la CTROC ne serait qu'une coquille vide mais avec cela, nous représentons ensemble une force vive avec laquelle le gouvernement doit composer.

Les moyens qui sont donc avancés dans ce plan d'action exigent des efforts et un « investissement » considérables de la part de toutes et de tous mais qui, une fois répartis, s'additionneront pour constituer un mouvement qui permettra aux organismes communautaires en santé et services sociaux de réaliser leurs missions et aux citoyen-ne-s de pouvoir compter sur ce mouvement pour transformer le Québec. Ce plan d'action bonifié pourra l'être encore, puisque la CTROC tiendra deux autres Rencontres nationales en 2011-2012, au cours desquelles les TROC-ROC seront appelés à l'actualiser en tenant compte des développements et de la conjoncture.

I- Représenter les organismes communautaires en santé et services sociaux :

pour une réelle reconnaissance de leur contribution au développement social du Québec

« Par leur adhésion et leur implication à la Coalition, les TROC développent une vision commune des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux et se définissent comme constituant d'un mouvement social autonome d'intérêt public engagé dans la création d'espaces démocratiques (démocratisation de nos lieux d'existence et des lieux de pouvoir) et la revitalisation constante de la société civile.
(Énoncé de principes, p.2)

Ainsi, la CTROC et ses membres interviennent pour « défendre et promouvoir la reconnaissance et le financement des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (...) et faire reconnaître l'apport des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population ». (Énoncé de principes, p.2)

En 2001, le gouvernement adoptait la **Politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC)**¹ qui, selon le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), « place les organismes communautaires au centre des pratiques sociales québécoises et reconnaît leur rôle dans le développement social et économique du Québec tout en maintenant leur autonomie et leur pouvoir d'initiative. » De plus, la politique avait pour objectif également d'harmoniser « les divers modes de financement des ministères et des organismes gouvernementaux »² en ce qui a trait au soutien des organismes communautaires.

Reconnaissance : qu'en est-il 10 ans après l'adoption de la PRAC?

En novembre 2010, la CTROC dressait un bilan relativement négatif de l'application de la PRAC. En santé et services sociaux plus particulièrement, malgré les quelques progrès (ex : brochure PSOC-2008), l'application de la PRAC n'a pas donné les résultats attendus :

- sur le plan administratif : échec des travaux CONSO-VALO (on ne s'entend même pas sur des mécanismes de redistribution d'un financement rehaussé qui n'existe pas !!!) + convention PSOC (attaque à l'autonomie)
- sur le plan du soutien gouvernemental à l'action communautaire autonome : toujours en situation de sous-financement (aucun nouveau fonds pour le développement malgré les indexations annuelles + seuils plancher non atteints) + l'instauration de 3 modes distincts de financement a affaibli l'ACA :
 - VS les ententes de services : tendance à la hausse au détriment du financement de la mission globale
 - VS les projets ponctuels : répondent aux priorités gouvernementales (au lieu des besoins des citoyennes)
- sur le plan de la reconnaissance gouvernementale de l'ACA : échec des travaux CONSO-VALO (manque de volonté politique) + certaines Agences n'appliquent toujours pas les 8 critères de l'ACA.

Au fil des années, la reconnaissance de l'action des organismes communautaires a été aussi tributaire des réformes gouvernementales en santé et services sociaux. De la réforme Côté (1991) jusqu'au projet de loi 127 sur la gouvernance en santé (proposé par le ministre Bolduc cet hiver), en passant par les lois 25 et 83 devenues plus tard la loi 120 (réforme Couillard), les organismes communautaires ont subi maintes pressions pour répondre de plus en plus aux impératifs budgétaires des différents gouvernements, au détriment bien souvent de ce qui caractérise son action supposément autonome, telle qu'indiquée dans la PRAC.

¹ *Politique gouvernementale - L'action communautaire : une contribution à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*

² Site du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, <http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp>, consulté le 9 mars 2011.

Est-ce donc réellement reconnaître l'action communautaire quand on menace son autonomie, lorsqu'on maintient les organismes dans un état financier précaire ou encore qu'on modifie les « règles du jeu » définissant les relations d'un réseau de santé et de services sociaux de moins en moins public avec ces mêmes organismes? Poser la question, c'est y répondre selon nous.

Le gouvernement doit passer de la parole aux actes

C'est dans ce contexte, et face à ces enjeux, que **nous faisons de la réelle reconnaissance des organismes communautaires et de leur action autonome le « fil conducteur »** d'un des deux fronts sur lesquels la CTROC concentrera sa mobilisation au cours de la prochaine année. Si en 2001, le gouvernement accordait aux organismes communautaires une certaine forme de reconnaissance, force est d'admettre 10 ans plus tard, qu'il n'a pas livré la marchandise : il doit maintenant passer de la parole aux actes.

La CTROC représente une force indéniable au sein du mouvement communautaire en santé et services sociaux et rassemble la majorité des groupes au sein du mouvement communautaire dans son ensemble. Nous défendons des principes et avons avec la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (la Table), notre partenaire privilégié, des revendications conjointes pour les organismes que nous représentons conjointement. Ces principes et ces revendications s'opposent toutefois et généralement aux orientations gouvernementales actuelles, en santé et services sociaux plus particulièrement.

Les enjeux soulevés sont nombreux, inter-reliés et nous en mesurons encore insuffisamment leurs impacts sur les organismes que nous représentons. En 2011, 10 ans après l'adoption de la PRAC, la bataille pour la reconnaissance est à un point tournant. À deux ans des prochaines élections québécoises, plus de deux ans après que soit venu à échéance le Plan d'action supposé permettre la réalisation de cette politique et face aux nombreux enjeux, nous croyons qu'il faut intensifier la lutte pour cette reconnaissance EFFECTIVE des organismes communautaires et de leur action autonome : pour la CTROC, cela passe le respect de leur autonomie, leur consolidation financière et la promotion de l'ACA.

A- Autonomie : **pour une convention PSOC respectueuse de l'autonomie des organismes communautaires**

Concrètement, le premier enjeu en liste est le respect de l'autonomie des organismes communautaires. La mobilisation pour une convention PSOC³ est au centre de cet enjeu. En effet, comment croire que les organismes communautaires en santé et services sociaux (OCASSS) sont réellement reconnus quand le contrat qu'on veut leur faire signer ne respecte même pas leur autonomie, pourtant consacrée dans la PRAC? La CTROC poursuivra donc le combat engagé en 2010-2011 pour obtenir une convention qui soit respectueuse de cette autonomie.

Des enjeux importants qui commandent la vigilance et le maintien de la pression

En plus des questions soulevées par le projet initial de convention PSOC déposé l'automne dernier par le MSSS, cinq enjeux plus particuliers ont été identifiés suite aux discussions du Groupe de travail qui ont eu lieu au cours des derniers mois :

- les surplus non-affectés;
- les critères d'admissibilité;
- le processus de traitement des « cas exceptionnels »;
- l'indexation / ponction;
- les crédits de développement / indexation.

³ PSOC : Programme de soutien aux organismes communautaires.

Globalement, ces enjeux concernent à la fois l'autonomie (les trois premiers) et le financement des OCASSS (les deux derniers). Voici ce qu'ont résolu les membres de la CTROC à leur sujet lors de la dernière Rencontre nationale :

Que dans le cadre des travaux de la Convention PSOC la délégation de la CTROC négocie :

Que le montant de l'indexation (paramétrique) soit distribué aux organismes communautaires sans aucune ponction.

Que l'indexation accordée aux organismes communautaires soit l'équivalent du pourcentage accordé pour l'augmentation des coûts du réseau de la santé et des services sociaux (3,6% en 2011-2012) et au minimum 2 %.

Que le pourcentage des surplus non affectés soit de 25 % du total des dépenses.

Que soit retiré de l'article 4.2 du projet initial de convention PSOC « ainsi que des critères régionaux ».

Une procédure, dans le cas d'exception requérant une intervention de l'Agence, qui soit respectueuse et équitable pour les organismes et qui prévoit un mécanisme d'appel.

Que le projet de Convention soit accompagné d'une bonification du financement à la mission pour les OCASSS signataires.

Au cours des prochains mois, l'évolution des négociations commandera que les OCASSS demeurent vigilants et maintiennent la pression, en appui à leurs représentant-e-s. Les TROC-ROC continueront donc de mobiliser les groupes sur cette question. En fonction des résultats du Groupe de travail⁴, qui eux-mêmes seront largement influencés par la seconde proposition du MSSS (attendue le 16 juin), cette mobilisation variera. Si le Groupe de travail en arrive à un résultat satisfaisant et que les membres de la Table et de la CTROC recommandent aux groupes de signer la nouvelle convention PSOC, nous serons surtout occupés à consulter les groupes d'ici avril 2012. Toutefois, si le Groupe de travail ne parvient pas à s'entendre et que la proposition du MSSS est insatisfaisante, il faudra intensifier la pression pour obtenir une convention satisfaisante.

Peu importe le « scénario », cette mobilisation nécessitera la participation des groupes. En ce sens, nous allons :

- inviter les organismes communautaires de tout le Québec, lors de leur **Assemblée générale annuelle 2011**, à discuter avec leurs membres de la mobilisation pour une convention PSOC respectueuse de leur autonomie.
- inviter les OCASSS financés PSOC par le MSSS à prévoir une **Assemblée générale ou une rencontre de leur CA au cours de l'automne ou de l'hiver** afin de se prononcer sur la nouvelle proposition de convention du MSSS.
- organiser, en même temps que le CA de la Table, **une rencontre nationale extraordinaire** afin d'évaluer la seconde proposition de convention PSOC du MSSS déposé le 16 juin et convenir ensemble de la suite des choses (plan d'action).

⁴ Le Groupe de travail sur la convention PSOC réunit des représentant-e-s du MSSS (3), des Agences régionales (3) et de la Table et la CTROC (6).

- organiser une rencontre conjointe des membres de la Table et de la CTROC, si nécessaire, pour faire le bilan des travaux du Groupe de travail et convenir de la suite des choses ensemble (plan d'action).
- produire **un Bulletin spécial d'informations à l'intention des OCASSS** sur la convention PSOC et prendre les moyens pour assurer sa diffusion dès la rentrée automnale dans tous les OCASSS du Québec financés PSOC par le MSSS.
- produire des **outils d'informations** en appui aux TROC-ROC qui vont organiser **une tournée des organismes dans toutes les régions du Québec** afin de leur présenter le bilan des travaux du Groupe de travail et les recommandations issues de la Rencontre nationale extraordinaire.

Perspectives à court terme : un automne chargé

Le 16 juin, le MSSS et les Agences régionales présenteront à la délégation communautaire **une seconde proposition de convention PSOC**. Cette proposition ne sera pas « finale » aux dires du MSSS et des Agences. Elle fera l'objet d'une analyse par la délégation communautaire et de discussions avec le MSSS et les Agences et ces informations seront communiquées aux OCASSS dans un **Bulletin spécial** dès la **rentrée automnale**.

Par la suite, la seconde proposition du MSSS sera **discutée (d'ici la mi-octobre) par les instances respectives de la CTROC (Rencontre nationale extraordinaire) et la Table (Conseil d'administration)** afin d'en dégager une position conjointe qui sera présentée au MSSS et convenir de la suite du plan d'action à mettre en œuvre, en fonction de l'analyse que feront les membres de nos deux organisations de la proposition comme telle mais aussi de la stratégie à adopter pour obtenir une convention PSOC respectueuse de l'autonomie des OCASSS.

Cette seconde proposition pourrait donc être encore bonifiée, selon le MSSS, car l'objectif ultime est d'en arriver à une entente satisfaisante pour toutes les parties impliquées. Ce dernier « sprint » de négociations aura lieu à l'automne 2011 : la Table et la CTROC ont mentionné qu'une période de 6 semaines devrait être prévue pour cette étape. Si cela s'avérait nécessaire, c'est au cours de cette période que la Table et la CTROC pourrait tenir une **Rencontre conjointe de leurs membres respectifs** afin d'alimenter et appuyer la délégation communautaire au Groupe de travail.

C'est aussi au cours de cette période (suite à la RN extraordinaire) que les TROC-ROC, avec l'appui de la CTROC qui produira des **outils d'informations**, organiseront **une tournée des OCASSS dans toutes les régions du Québec** pour leur présenter la position conjointe issue des rencontres des instances respectives de la CTROC et la Table. Face à une proposition insatisfaisante, cette tournée pourrait aussi être l'occasion d'envisager ensemble de quelle façon les OCASSS et leurs regroupements (régionaux et nationaux) pourraient développer un rapport de force en leur faveur afin d'amener le MSSS et les Agences à revoir cette même proposition insatisfaisante. Qui sait si ce ne pourrait pas être aussi l'occasion d'exprimer par des actions (à déterminer) notre insatisfaction et intensifier la pression sur les représentant-e-s gouvernementaux? Ou encore l'occasion de réunir les forces vives du mouvement (ex : Assemblées régionales, Rencontre extraordinaire conjointe, etc.) pour démontrer notre solidarité et notre volonté de résister à un projet de convention PSOC insatisfaisant. Ces décisions appartiendront aux OCASSS qui pourront s'exprimer au cours la tournée.

Suite à la campagne « NON à la convention PSOC » (www.nonalaconvention.org), le MSSS a retardé d'un an l'application de cette convention : cela représente un gain quand on se rappelle l'insistance du MSSS à l'origine à rendre effective la convention en avril dernier. Depuis, le MSSS a pour objectif que cela se fasse le 1^{er} avril 2012. Toutefois, la Table et la CTROC ont obtenu que les OCASSS soient consultés sur une convention PSOC entendue par tous ou, si nous ne devons pas nous entendre, sur ce qui serait la proposition « finale » du MSSS et des Agences. Et pour cela, la délégation communautaire a exigé que cet **exercice de consultation**. Ainsi, en considérant le temps nécessaire aux

négociations à venir, on envisage que cette consultation pourrait avoir lieu entre les mois de novembre 2011 et février 2012 (inclus).

Comme mentionné, le « sujet » de cette consultation sera influencé par le « contenu » de la proposition « finale » de convention PSOC, convenue ou non entre les parties impliquées. Si cette dernière ne devait pas répondre aux exigences des OCASSS, la consultation servira aussi à mobiliser les groupes afin d'exercer un rapport de force qui forcera le MSSS et les Agences à reculer et à refaire leurs devoirs. Ainsi, **la consultation visera à permettre aux OCASSS de prendre position sur la proposition de convention PSOC et de décider, s'il y a lieu, des moyens à prendre pour développer ce rapport de force.**

Un enjeu déterminant pour le reste du plan d'action

Nous le voyons donc, l'enjeu de la convention PSOC sera déterminant pour la CTROC cet automne et influencera le temps et les énergies que nous pourrions consacrer aux autres enjeux, sans pour autant les mettre de côté. Lors de la dernière Rencontre nationale et au moment d'écrire ces lignes, nous ne connaissions pas encore la teneur de la seconde proposition du MSSS et des Agences. Toutefois, il est clair pour les membres de la CTROC que nous sommes déjà engagés dans cette bataille pour le respect de l'autonomie des OCASSS et qu'il s'agit, à la lumière des inquiétudes exprimées par ceux-ci et du succès de la campagne « NON à la convention PSOC », d'un enjeu fondamental qui les préoccupe vivement.

Si cela s'avérait nécessaire, la mobilisation pour une convention PSOC respectueuse de l'autonomie des OCASSS occupera probablement le plus gros de notre temps jusqu'à son application, que celle-ci soit acceptée ou non. Tout en liant les OCASSS aux bailleurs de fonds que sont les Agences et le MSSS, **la convention PSOC statue également formellement sur la hauteur du financement accordé aux OCASSS** pour une période de trois ans (ainsi que sur l'indexation et les crédits de développement qui leur seront ou non accordés) **ET sur les relations qu'auront dorénavant les OCASSS avec ces bailleurs de fonds.** Finalement, cette convention PSOC sera aussi l'occasion de faire ou non un pas de plus vers l'harmonisation et la consolidation de l'action communautaire autonome, telles que souhaitées au moment de l'adoption de la PRAC en 2001.

Voilà donc pourquoi, lors de la dernière Rencontre nationale en mai, les membres de la CTROC ont convenu que le plan d'action pour cette année pourra être adapté en fonction de l'évolution de ce dossier, mais qu'en même temps cette bataille sert de tremplin pour faire progresser la réelle reconnaissance des organismes communautaires au Québec et avancer les revendications des OCASSS en matière de financement et au sujet de l'ACA. Du coup, **les TROC-ROC seront appelés à faire preuve de souplesse et à bonifier, au fur et à mesure lors des prochaines Rencontres nationales, ce même plan d'action.**

B- Financement : **pour la consolidation financière des OCASSS**

L'an dernier dans le plan d'action 2010-2012, nous convenions de consulter les membres sur la possibilité de tenir en 2011-2012 une grande manifestation nationale pour revendiquer l'augmentation du financement des organismes communautaires. Les membres ont répondu positivement, envoyant ainsi un signal clair quant à leur volonté de se mobiliser sur cet enjeu. L'échec des travaux du comité CONSO-VALO, notre décision de se retirer de ces travaux et le silence de la ministre déléguée aux services sociaux quant à la volonté politique de son gouvernement de consolider le financement des organismes communautaires commandent que nous passions à l'action et intensifions la pression.

En plus des percées que nous pourrions faire au sujet du financement des OCASSS dans le cadre des discussions sur la convention PSOC (voir plus haut), nous souhaitons **intervenir publiquement pour sensibiliser la population** à la contribution essentielle des OCASSS au développement social du Québec, **récolter encore plus d'appuis et forcer la main au gouvernement** en prévision des prochaines élections québécoises. L'objectif est clair : obtenir un rehaussement significatif du financement à la mission des OCASSS.

Le gouvernement refuse de financer adéquatement les OCASSS

Plus de 10 ans après l'adoption de la PRAC, les OCASSS sont toujours sous-financés pour la réalisation de leur mission. Grosso modo, il manque 200 millions \$ pour répondre à leurs besoins et combler l'écart entre les sommes reçues et les sommes demandées chaque année dans le cadre du PSOC. Depuis quelques années, aucun nouveau crédit de développement n'a été consacré à la consolidation des OCASSS au Québec; à chaque année, nous nous questionnons sur le versement ou non de l'indexation des sommes déjà allouées et parfois, quand cette indexation est versée elle se situe en-dessous de l'augmentation du coût de la vie (ex : IPC). Comment peut-on croire le gouvernement quand il dit reconnaître le travail des OCASSS alors qu'il les maintient dans une situation d'étranglement financier?

L'an dernier, nous concluons à l'échec des travaux du comité formé par le MSSS sur la consolidation et la valorisation des organismes communautaires (CONSO-VALO), faisant le constat que ces travaux administratifs sur des mécanismes de redistribution de montants qui devraient consolider et valoriser la mission des OCASSS ne peuvent aboutir sans que le gouvernement exprime clairement sa volonté politique en ce sens par l'injection de nouveaux fonds au PSOC. De plus, nous avons constaté qu'un écart important existait entre ce que les fonctionnaires du MSSS pouvaient dire lors des rencontres du sous-comité sur le financement et ce que le sous-ministre défendait lors des rencontres du comité CONSO-VALO : plus d'une fois, le « politique » remettait en question ce que « l'administratif » du MSSS avait convenu avec les représentants du communautaire. Comment peut-on croire le gouvernement quand il dit reconnaître le travail des OCASSS alors qu'il refuse

Relancer la ministre Vien

Face à cela, les membres de la CTROC ont réaffirmé la nécessité de lutter de façon prioritaire pour la consolidation financière des OCASSS en 2011-2012, tel que résolu lors de la Rencontre nationale de mai 2010. Même si nous n'espérons pas grand-chose de ce gouvernement, nous considérons important de remettre sur la place publique ce débat et d'intensifier la pression en vue des prochaines élections québécoises. Nous souhaitons agir maintenant et développer au cours des prochains mois un rapport de force suffisant pour forcer les intervenants politiques à se prononcer sur nos revendications financières.

En ce sens, la ministre déléguée aux services sociaux, Dominique Vien, doit être interpellée afin **qu'elle réponde aux positions exprimées par la CTROC et la Table lors d'une rencontre le 14 décembre dernier et réitérées dans une lettre envoyée le 11 mai**. Ainsi, les membres ont résolu de travailler pour :

- Obtenir de la ministre Vien, d'ici la fin juin 2011, des réponses claires aux positions exprimées par la CTROC et la Table lors de la rencontre du 14 décembre dernier au sujet de la consolidation financière des organismes communautaires, suite à l'échec des travaux du comité CONSO-VALO. Que le gouvernement s'engage à injecter de nouveaux fonds dans le soutien financier à la mission globale des OCASSS avant que la CTROC accepte de participer à toute rencontre avec le MSSS sur la consolidation et la valorisation de l'action communautaire autonome.

Actualiser nos revendications et notre argumentaire

En 2005, la CTROC présentait au MSSS un **plan de redressement financier** des OCASSS qui avait pour objectif de permettre « à ces organismes de consolider leur contribution à l'amélioration des conditions de vie de centaines de milliers de Québécoises et de Québécois. » Six ans plus tard, et après l'échec des travaux du comité CONSO-VALO, il est temps d'actualiser nos revendications et notre argumentaire.

En 2005, nous disions vouloir « éviter que les populations qui retrouvent dans les OCASSS une réponse adaptée à leurs besoins ne se retrouvent livrées à elles-mêmes. »⁵ Nous revendiquions donc l'injection de 67 millions \$ sur deux ans pour le financement de la mission des groupes, ce qui représentait 33% du manque à gagner identifié alors. Dans la même veine, nous revendiquions l'ajout de près de 500 000\$ sur deux ans (ce qui représentait aussi 33% du manque à gagner) pour les TROC-ROC et la CTROC.

Dans ce même plan, la CTROC faisait aussi valoir l'importance du financement à la mission des organismes et soulignait les disparités et les iniquités constatées sur le terrain en ce qui concerne l'application du PSOC. À partir de ces constats, nous soulignons **les paramètres « qui devraient guider l'attribution des argents » consacrés au PSOC :**

- *De l'investissement d'argent neuf.* En effet, utiliser l'argent d'ententes sectorielles déjà conclues ou l'argent de l'indexation aux fins du présent plan ne serait pas acceptable. L'indexation du financement en appui à la mission des OCASSS est cependant un incontournable mais doit demeurer distinct ;
- *La récurrence du financement.* Il serait catastrophique de faire un tel investissement de façon temporaire. S'e suivrait une réorganisation des activités communautaires qui laisserait en plan des centaines de milliers de citoyennes et de citoyens ;
- *Un financement en soutien à la mission globale.* C'est la seule façon de s'assurer d'un financement structurant et d'une réelle autonomie d'action pour les OCASSS ;
- *Un financement par typologie.* C'est donc dire selon le principe à mission comparable, financement comparable principe mis de l'avant par les OCASSS eux-mêmes. Il s'agit ici de s'assurer d'une évolution globale du mouvement communautaire autonome en santé et services sociaux ;
- *Un financement visant l'atteinte de seuils de financement.* Pour les régions ne possédant pas de cadre de financement ou pour celles où le cadre fut négocié en faisant fi des représentantEs communautaires, nous proposons les balises financières suivantes inscrites à des cadres régionaux adoptés par des conseils d'administration d'ADRLSSSS. Ces cadres ont été négociés régionalement avec les OCASSS et les TROCs/ROCs des régions concernées :
 - Aide et entraide 125 000 \$
 - Sensibilisation, promotion et défense des droits 125 000 \$
 - Milieu de vie et soutien dans la communauté 200 000 \$
 - Hébergement communautaire 400 000 \$
 - Regroupements régionaux 150 000 \$
- *La priorité à la consolidation.* En ce sens, il est nécessaire de bien financer les ressources déjà existantes avant de voir au financement de nouvelles organisations ;
- *Un investissement pour toutes les régions et qui favorise l'équité entre ces régions.* En effet, il ne faudrait pas pénaliser les régions ayant investi de façon plus importante en soutien à la mission des OCASSS, régions qui pourraient être considérées comme étant consolidées par rapport aux autres. Aussi, les méthodes de calcul et la richesse relative à chacun des programmes-services du MSSS ne correspondent pas nécessairement à la réalité des OCASSS des différentes régions ;
- *Un respect des acquis et des travaux régionaux.* Le respect des acquis des OCASSS est incontournable. De plus, il ne faudrait pas que la présente proposition vienne saper les efforts des régions ayant déjà sur la table de travail une proposition sérieuse de redressement du financement en soutien à la mission globale.⁶

Comment, en 2011, actualiser ces paramètres et les défendre efficacement auprès du gouvernement? Tout d'abord, en poursuivant **le travail d'enquête et de documentation de l'état actuel du financement des OCASSS**. Puis d'en **discuter avec notre principal partenaire dans ce dossier, la Table**, pour poursuivre cette collaboration et nos représentations conjointes auprès du MSSS. Finalement, **en impliquant les TROC-ROC et leurs membres dans**

⁵ CTROC, *Plan de redressement du soutien en appui à la mission globale des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux*, proposition présentée à Philippe Couillard ministre de la Santé et des Services sociaux, 18 avril 2005.

⁶ idem, p. 16 et 17.

l'actualisation de ce plan afin qu'il soit présenté au gouvernement et serve de base pour sensibiliser la population, récolter des appuis et intensifier la pression sur le gouvernement. En ce sens, en 2011-2012, la CTROC compte :

- Compléter, d'ici le début de l'automne, l'enquête sur les besoins financiers des OCASSS afin de démontrer les écarts entre le soutien financier à la mission globale reçu par les groupes et leurs demandes au PSOC.
- Mettre à jour, en collaboration avec la Table, le plan de redressement financier de 2005 proposé par la CTROC, sur la base des travaux conjoints effectués au comité CONSO-VALO (avis conjoint sur l'État de situation déposé en décembre 2010 à la ministre Vien).
- Présenter aux OCASSS les résultats de l'enquête sur les besoins financiers des OCASSS et des travaux conjoints sur le plan de redressement financier des OCASSS afin de se doter d'un plan de consolidation financière, d'une stratégie et d'un plan d'action conjoint pour que ce plan de consolidation soit mis en place par le gouvernement d'ici deux ans, soit avant le déclenchement des prochaines élections.

De plus, force est de constater que le PSOC n'est toujours pas un programme comme tel, dédié au financement à la mission des OCASSS, mais plutôt un enveloppe que le MSSS distribue aux agences régionales et qui « *se perd à travers la multitude de programmes-services (des Agences) et à travers les sommes colossales investies dans les infrastructures et les ressources du réseau.* »⁷. Comme en 2005, cela pose un problème majeur qui nuit à l'établissement de paramètres équitables et adéquats au financement à la mission des OCASSS.

De plus, dans le contexte de l'évolution du financement par ententes de services ou par projets ponctuels, au détriment du financement à la mission, il devient impératif pour les membres de la CTROC de continuer à insister sur ce dernier aspect, tout en actualisant le portrait du financement « global » des OCASSS. En ce sens, en 2011-2012, la CTROC compte :

- Revendiquer la mise en place d'un programme dédié (dédouané) au financement à la mission globale des OCASSS.
- Mandater le comité recherche de la CTROC pour qu'il travaille, au cours de l'année 2011-2012 et en collaboration avec des partenaires intéressés, à documenter la situation financière des OCASSS en regard de l'évolution du soutien à la mission globale, du développement des PPP sociaux et des impacts des réformes en santé et services sociaux sur les organismes communautaires.

Mobiliser les OCASSS et les citoyen-ne-s

Même si l'évolution du dossier « convention PSOC » est incertaine et qu'elle déterminera ce qui s'en vient cet automne, nous considérons qu'il faut tout de même **commencer à organiser la mobilisation pour un rehaussement du financement des OCASSS** afin qu'ils aient les moyens de répondre aux besoins des citoyen-ne-s. Nous pouvons d'ores et déjà prévoir que sans cette mobilisation, le gouvernement n'ira pas de facto dans le sens de nos revendications et que les OCASSS continueront de peiner à répondre aux besoins de plus en plus criants à cause des politiques gouvernementales. De plus, l'ampleur de la mobilisation que nous devons organiser, et tout ce que cela implique parce que nous souhaitons que les groupes de base y contribuent largement, fait en sorte que nous devons la prévoir d'avance. Finalement, nous croyons que l'annonce de cette mobilisation constitue en elle seule une façon d'intensifier la pression.

⁷ idem, p. 15.

C'est en automne généralement que se prépare le budget du gouvernement québécois. C'est à ce moment que nous devons agir pour influencer le gouvernement et les membres de la CTROC considèrent que nous devons en faire plus cette année si nous voulons obtenir davantage que l'indexation annuelle des sommes consacrées au PSOC. En plus de la mobilisation des groupes, nous devons compter sur l'appui de la population, plus particulièrement des 2 millions de citoyen-ne-s qui côtoient chaque jour les organismes communautaires.

En plus de l'habituelle **représentation** que nous faisons à chaque année **lors de la consultation prébudgétaire du ministre des Finances**, nous estimons que notre rapport de force devra s'exprimer par la mobilisation des groupes et des citoyen-ne-s avec qui ces groupes travaillent et ce, de différentes façons. Mais avant tout, il est temps d'en appeler aux TROC-ROC qui ont dit lors de la consultation tenue à l'automne 2010 qu'ils étaient prêts à mobiliser leurs membres dans le cadre d'une **grande manifestation nationale** entre autres.

Mais cette manifestation à elle seule ne suffira pas à faire fléchir le gouvernement : nous le savons. Il pourrait s'agir du point de départ d'une plus large mobilisation communautaire en 2011-2012 qui va inclure **une campagne populaire** qui vise à forcer un débat public sur la contribution des OCASSS et leur reconnaissance (ou plutôt leur non-reconnaissance effective) par le gouvernement.

- Que le plan de consolidation financière des OCASSS soient présenté au ministre des Finances du Québec dans le cadre de ses consultations prébudgétaires à l'automne 2011 et qu'à cette occasion soit envisagée la possibilité d'organiser une mobilisation en appui à nos représentant-e-s.
- Qu'au cours de l'automne soit organisée une manifestation des OC devant l'Assemblée nationale pour rendre publique ce plan de consolidation financière et exiger de la ministre Vien _____. (Selon la conjoncture – ex : aura-t-elle répondu à la relance de la Table et la CTROC au sujet de l'échec des travaux du comité CONSO-VALO?)
- Que cette manifestation soit l'occasion de lancer une campagne populaire en appuis à nos revendications afin d'intensifier la pression sur le gouvernement. Que dans le cadre de cette campagne soient envisagés les moyens suivants, en collaboration avec la Table et en fonction des ressources dont nous disposons :
 - une campagne médiatique (médias traditionnels et sociaux) afin de rejoindre la population et obtenir son appui;
 - une campagne d'appuis auprès des municipalités, via les MRC, afin d'obtenir leur appui;
 - une campagne d'appuis auprès de nos « alliés sociaux » afin d'obtenir leur appui;
 - une série d'actions (locales et régionales) visant les députés libéraux, les ministres responsables des régions et les ministres responsables de dossiers « communautaires » (ex : ministre de la Famille et des Aînés);
 - une vigile devant l'Assemblée nationale, suite à la manifestation nationale, pour interpeller le gouvernement et sensibiliser la population à la contribution des OC au développement social du Québec;
 - une vigile devant les lieux gouvernementaux dans les différentes régions du Québec, suite à la manifestation nationale, pour interpeller le gouvernement et sensibiliser la population à la contribution des OC au développement social du Québec.

N'oublions pas que **les suites à cette mobilisation** devons être précisées lors des prochaines Rencontres nationales, à commencer par celle de l'automne 2011 qui sera saisie également des derniers développements dans le dossier de la convention PSOC. Comprenons donc qu'aujourd'hui, les résolutions adoptées lors de la dernière Rencontre nationale (mai 2011) représentent ce que la CTROC entend mettre de l'avant au cours des prochaines semaines, d'ici à ce que ses membres développent cette partie du plan d'action.

Mais d'ici là, il reviendra au comité de mobilisation de la CTROC, appuyé par le CA et les autres comités de travail, de préparer cette grande mobilisation, d'en discuter avec la Table et d'impliquer les TROC-ROC dans son organisation.

- Que la suite des choses (plan d'action) dans ce dossier soit évaluée et précisée lors de la prochaine Rencontre nationale de la CTROC à l'automne 2011.

C- Action communautaire autonome (ACA) : pour le respect des 8 critères définissant l'ACA

Les organismes communautaires qui sont autonomes répondent aux huit (8) critères exprimés dans la PRAC⁸. Cela devrait en théorie leur assurer la reconnaissance de cette autonomie, de leur mission propre, de leurs pratiques spécifiques et un soutien financier à la mission à la hauteur de leur « contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec ».⁹

Mais est-ce le cas concrètement 10 ans plus tard? Pouvons-nous dire sans hésitation aujourd'hui que l'ACA est protégée par la PRAC, alors qu'en novembre 2010, lors d'une Rencontre nationale, les membres de la CTROC dressaient un bilan négatif de l'application de la PRAC et que chaque jour, ou presque, les TROC-ROC constatent que le respect de certains des critères définissant l'ACA sont remis en question par les Agences ou que leurs membres subissent des pressions pour s'en écarter car ils sont sous-financés? Poser la question, c'est y répondre.

Des attaques à l'ACA sur plusieurs fronts

Au Québec, nous assistons à un changement important au sein de nos services publics, et plus particulièrement du réseau de la santé et des services sociaux, avec la généralisation de ce qu'on appelle la *Nouvelle gestion publique* (NGP) ou, en anglais, le « *New Management* ». Voilà ce qui caractérise la NGP :

- Le politique fixe les objectifs que l'administratif doit réaliser ;
- Le discours public est axé sur la décentralisation, mais dans la pratique il y a une croissance du contrôle à partir d'objectifs déterminés et une rationalisation des structures (moins d'organisations, plus lourdes);
- La volonté de contrôler les coûts s'affirme par un suivi budgétaire (comptabilité analytique et imputation précise) et plus de flexibilité managériale (liberté de choix des moyens) dans le cadre des objectifs à atteindre (y compris des possibilités de sous-traitance et de partenariat public/privé) ;
- Les efforts pour une plus grande responsabilité administrative visent une efficience accrue (imputabilité par objectifs, mesure de la performance);
- Le discours public parle aussi de rapprochement du client mais parallèlement, on observe une réduction de la participation citoyenne;
- La planification et le management stratégiques sont encouragés (notamment à la suite des transformations organisationnelles et des modifications de mandats) ;
- On observe un changement des styles de gestion vers l'approche de l'excellence et davantage de contrôle et l'introduction d'incitatifs monétaires pour récompenser l'atteinte des objectifs fixés ;
- La NGP favorise une utilisation accrue des technologies de l'information (notamment pour un monitoring des clientèles, des processus et des résultats).¹⁰

⁸ Gouvernement du Québec, *Politique gouvernementale : l'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de citoyenneté et développement social du Québec*, p.21.

⁹ idem, titre de la politique gouvernementale.

¹⁰ Bourque, Denis, TRANSFORMATION DU RÉSEAU PUBLIC DE SERVICES SOCIAUX ET IMPACTS SUR LES PRATIQUES DES INTERVENANTS SOCIAUX AU QUÉBEC - Communication dans le cadre du colloque européen (CEFUTS) : Le travail social à l'épreuve du management et des impératifs gestionnaires, Université Toulouse 2, 2 et 3 juillet 2009.

Cette vision des services publics, et plus particulièrement de la gestion du réseau de la santé et des services sociaux, a déjà des répercussions sur la qualité et l'accessibilité aux soins de santé et aux services sociaux pour les citoyen-ne-s. Mais la NGP a aussi des répercussions sur les OCASSS. Le projet de loi 127 sur la gouvernance dans le réseau de la santé est un bon exemple. Dans ce projet de loi, le MSSS introduit une nouveauté quant aux mandats des C.A. des Agences régionales, soit de « *répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition et s'assurer de leur utilisation économique et efficiente* ». Cela pourrait vouloir dire que les OCASSS devront faire la preuve de leur « efficacité » en vertu d'indicateurs de performance établis par le MSSS qui, bien souvent, font abstraction de ce qui définit fondamentalement l'action communautaire autonome (i.e. les 8 critères de l'ACA). La CTROC a questionné le Ministre Bolduc à ce sujet lors de son passage en commission parlementaire en mars dernier et celui-ci n'a pas démenti notre interprétation.

Autre exemple des conséquences de cette « nouvelle » façon de gérer le réseau de la santé et des services sociaux : les organismes communautaires sont de plus en plus perçus par le MSSS comme des organismes de « services », venant pallier aux manques du réseau causés par les compressions budgétaires et le désengagement de l'État. Dans la même lignée, les PPP dans les services sociaux, et plus particulièrement l'arrivée de fondations privées comme la Fondation Chagnon dans le champ de l'action communautaire, combinée au choix du gouvernement de les soutenir financièrement en lieu et place du rehaussement du financement à la mission globale des organismes, font pression sur ceux-ci afin de les amener à se considérer eux-mêmes comme des organismes de « services » de plus en plus intégrés au réseau public.

Finalement, la réforme du droit associatif pourrait aussi entacher tout le travail fait et à faire en regard de la reconnaissance des OCASSS. Loin de mettre de l'avant l'importance des pratiques démocratiques au sein des OBNL, cette réforme permettrait, entre autres, de constituer un OBNL avec une personne seulement, de former un CA avec une seule personne et de permettre à une personne n'étant pas membre de l'OBNL de siéger à son CA (avec plein droits). Suite à des travaux avec le RQ-ACA, il semble que le gouvernement songe à inclure dans son projet de loi (toujours attendu) la notion « d'association communautaire » (AC) pour répondre aux représentations du RQ-ACA.

Une « AC » se définirait comme une organisation offrant des services au-delà de ses propres membres (c'est-à-dire offrir des services pour la population et non exclusivement pour ses membres). Un organisme se définissant comme « AC » devrait répondre à des exigences plus élevées que les OBNL en général dont : un minimum de trois personnes pour former un OBNL-AC, minimum de trois personnes pour former un CA d'un OBNL-AC. Mais rien n'est encore officialisé. Ainsi, dans l'éventualité où il n'y aurait pas de modification, une personne seule pourrait mettre sur pied un organisme communautaire et n'avoir qu'elle-même comme administratrice... C'est très loin de ce que signifient les critères de l'ACA en terme d'exercice de la citoyenneté et de la démocratie !

Initier la tenue d'États généraux pour faire le point et l'unité du mouvement

Au niveau de l'action communautaire autonome, les enjeux sont donc nombreux et intimement liés. Nous devons toutefois mieux en mesurer l'ampleur, les tenants et aboutissants. Tout n'est pas joué et nous pouvons encore protéger les acquis gagnés avec la PRAC. **C'est avec un sentiment d'être à la croisée de chemin, que la CTROC se propose d'initier une grande réflexion au sein des OCASSS en espérant que cela déborde au sein du mouvement communautaire dans son ensemble.** Nous considérons que le mouvement communautaire en est à un point tournant de son histoire et que cette réflexion s'impose.

Comment les organismes communautaires peuvent-ils résister à toute cette pression pour préserver leur autonomie et s'assurer d'une réelle reconnaissance de leurs actions et leurs pratiques spécifiques? Comment obtenir concrètement cette reconnaissance par un meilleur financement alors que le gouvernement sabre dans les programmes sociaux, privatise tarifiquement les services publics et fait le choix de soutenir la philanthropie en matière de services sociaux? Comment les organismes peuvent-ils faire encore de l'action communautaire autonome, malgré les réformes en santé et services sociaux et l'orientation néolibérale préconisée par le gouvernement? Comment pouvons-nous concilier la volonté des organismes et des milliers de travailleuses et de travailleurs qui y oeuvrent d'aider celles et ceux qui en ont besoin avec

la nécessité de mettre fin aux injustices et aux inégalités, causées par les politiques gouvernementales entre autres, qui créent des besoins auxquels veulent répondre, à leur façon, ces mêmes organismes?

Dans le contexte du 10^{ième} anniversaire d'adoption de la PRAC, la CTROC considère que le momentum est bon pour en appeler aux TROC-ROC et aux organismes afin de définir le futur proche de notre mouvement et renforcer son unité face au gouvernement. Et c'est avec les groupes de base en santé et services sociaux que nous souhaitons entamer cette réflexion **sur l'ACA, la reconnaissance de la contribution des organismes, leur rôle dans la société ainsi que les attaques subies par les OCASSS actuellement au niveau de leur autonomie et leur financement.**

En ce sens, voici la résolution adoptée par les membres présents à la dernière Rencontre nationale :

- Que soit proposée **la tenue d'États généraux** sur le mouvement communautaire en santé et services sociaux et les défis qui les attendent; que ces États généraux aient lieu en 2013 et que chaque TROC-ROC délègue au moins une personne pour participer aux différents comités responsables de l'organisation de cet événement. Que le comité-conjoint Table-CTROC soit mandaté pour assurer la coordination des États généraux.

Les membres de la CTROC ont donc résolu de travailler dès maintenant à la préparation et à l'organisation de ces **États généraux**, auxquels pourraient (et c'est ce qui est souhaité) se joindre d'autres pans du mouvement communautaire, en particulier la Table, notre partenaire privilégié en santé et services sociaux. Nous avons prévu tenir ces États généraux en 2013 afin de se donner le temps d'établir ces partenariats, ainsi que d'autres extérieurs au mouvement communautaire (ex : instituts de recherche, universitaires, travailleurs-euses du réseau de la santé et des services sociaux, etc.), de préciser et élaborer un « contenu » substantiel et mobilisant qui colle aux réalités des groupes ainsi que de mettre en place une organisation solide qui suscitera la participation du plus grand nombre d'organismes communautaires.

Finalement, nous considérons que cet événement peut contribuer à **renforcer l'unité du mouvement communautaire** en santé et services sociaux, et plus encore du mouvement communautaire dans son ensemble. Les États généraux seront l'occasion de mettre en commun des analyses et des perspectives que les groupes, en santé et services sociaux ou non, isolés et pris dans l'engrenage du quotidien, n'ont pas assez souvent l'occasion de partager. La réunion de ces groupes, et surtout les conclusions qui pourraient en ressortir, pourraient cimenter les bases d'une unité qui constitue un facteur favorisant largement le développement d'un rapport de force qui obligera le gouvernement à répondre favorablement aux revendications du mouvement communautaire.

S'impliquer dès maintenant pour faire la promotion de l'ACA

Dès maintenant, les membres de la CTROC souhaitent se préparer aux États généraux. Certains dossiers demandent que les TROC-ROC soient outillés et que leurs propres membres puissent participer aux débats. En plus des projets de recherche et des mandats confiés plus haut aux comités de travail de la CTROC, nous avons résolu à la dernière Rencontre nationale de **documenter les impacts sur les OCASSS de deux questions en particulier : les PPP sociaux et les réformes en santé et services sociaux.** En conséquence, le comité sur les PPP sociaux et le comité recherche de la CTROC ont reçu pour mandat de :

- Produire un outil de vulgarisation permettant aux organismes communautaires de prendre position sur les PPP sociaux et documenter les impacts du développement des PPP sociaux et des réformes en santé et services sociaux sur l'action communautaire autonome.

Le **Réseau québécois pour l'action communautaire autonome (RQ-ACA)** a pour mission fondamentale de défendre et faire la promotion de l'ACA. Comme membre, et en considérant entre autres que la CTROC regroupe près de 80% des organismes communautaires au Québec, nous avons la responsabilité de contribuer à la réalisation de cette mission.

Malgré les réticences exprimées à l'égard du RQ-ACA, fondées davantage sur le bilan passé de cette organisation, **les membres de la CTROC ont convenu de s'y impliquer en 2011-2012** et de :

- Participer au colloque organisé par le RQ-ACA sur la Politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC) (22-23 sept.), 10 ans après son adoption. Que trois délégué-e-s soient mandaté-e-s pour y porter le bilan fait par les membres en novembre 2010 et y défendre la nécessité d'obtenir à la fois la reconnaissance de notre autonomie et une reconnaissance financière à la hauteur de notre contribution pour espérer défendre les 8 principes de l'ACA, tels que reconnus dans la PRAC et le Cadre de référence.
- Examiner la possibilité de présenter aux organismes communautaires les résultats du colloque organisé par le RQ-ACA sur les 10 ans de la PRAC.
- Présenter une candidature au Conseil d'administration du RQ-ACA lors de son Assemblée générale annuelle du 18 mai prochain et que par la même occasion, les TROC-ROC se répartissent au sein des différents comités de travail du RQ-ACA (visibilité, reconnaissance et financement, rôle de l'État, OSBL et numéro de bienséance, défense des droits collectifs).

En 2011, le RQ-ACA organise une **Semaine nationale de visibilité de l'ACA** qui remplace la journée qui y était dédiée à la fin octobre de chaque année. Cette semaine se tiendra du 23 au 29 octobre prochains sous le thème « L'action communautaire autonome, ça change votre monde ! ». Au cours des dernières années, le succès de cet événement a principalement reposé sur la participation des TROC-ROC et leurs membres. Cette année, nous souhaitons que ceux-ci poursuivent leur implication mais en cherchant à développer des alliances avec d'autres regroupements présents dans leur région respective.

De plus, autre particularité cette année : les membres de la CTROC souhaitent que la personne déléguée pour participer au comité organisateur de cette semaine de visibilité fasse ressortir que l'ACA ne peut se réaliser que lorsque les organismes communautaires sont réellement reconnus et qu'en conséquence, cela passe par le respect de leur autonomie et le rehaussement de leur financement à la mission. Pour la CTROC, cette semaine de visibilité représente une occasion de plus pour sensibiliser la population mais aussi pour l'inviter à appuyer les organismes présents dans leur communauté. Cet événement pourrait également être l'occasion de lancer la grande mobilisation présentée plus haut. Ainsi, la CTROC :

- Invite les TROC-ROC et leurs membres à participer et organiser des activités dans le cadre de la Semaine nationale de visibilité du RQ-ACA. Qu'un-e délégué-e de la CTROC soit mandaté-e pour siéger au comité du RQ-ACA et y porte l'idée qu'il est nécessaire d'obtenir à la fois la reconnaissance de notre autonomie (convention PSOC) et une reconnaissance financière à la hauteur de notre contribution pour espérer défendre les 8 principes de l'ACA, tels que reconnus dans la PRAC et le Cadre de référence.

II- Défendre les intérêts des citoyennes et des citoyens :

pour une société démocratique, égalitaire et équitable

« Par leur adhésion et leur implication à la Coalition, les TROCs développent une vision commune des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux et se définissent comme constituant d'un mouvement social autonome d'intérêt public engagé :

a) dans les actions et les luttes quotidiennes contre la pauvreté et l'appauvrissement, la discrimination, l'oppression, et pour la justice sociale et l'égalité, ainsi que pour l'amélioration du tissu social et de la qualité de vie, et ce, dans un optique d'adaptation constante aux besoins pressentis dans la communauté ;

b) dans les actions et les luttes sociales et politiques visant la transformation sociale, le développement durable et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes;

(Énoncé de principes, p.2)

Ainsi, la CTROC et ses membres interviennent pour « situer les enjeux politiques vers l'atteinte d'une justice sociale, d'une société démocratique, égalitaire et équitable ». Et comme en 2011-2012, les politiques du gouvernement libéral à Québec contrastent avec ces principes, les deux derniers budgets Bachand le confirmant, les membres de la CTROC ont convenu de poursuivre la lutte sur ce front également. Pour eux, un des moyens de s'assurer de la reconnaissance effective de la contribution des OCASSS, et par conséquent du respect de leur autonomie et de leur consolidation financière, est justement de forcer le gouvernement à faire marche arrière avec ces politiques néolibérales qui remettent en question les principes et les valeurs que nous défendons quant à la société québécoise que nous préconisons.

Comment peut-on en effet espérer des fonds additionnels pour les OCASSS alors que le gouvernement sabre dans les programmes sociaux, privatise de plus en plus les services publics et impose des tarifs limitant leur accessibilité?

A) Pour la justice sociale: contre la privatisation et la tarification des services publics

La lutte contre **la privatisation et la tarification des services publics**, et plus particulièrement pour la défense d'un réseau public de santé et de services sociaux universel, gratuit, accessible et de qualité, n'est pas terminée. Le dernier budget Bachand (2011-2012) confirme les orientations gouvernementales malgré l'opposition populaire qui, le 12 mars dernier, s'est exprimée à l'occasion d'une manifestation qui a réuni plus de 50 000 personnes provenant de tous les milieux, syndical, communautaire, étudiant, féministe, réunis sous les bannières de la Coalition des « Mains rouges » et de l'Alliance sociale.

En plus d'appauvrir la majorité de la population et de rendre plus difficile encore leur accès aux services publics, et en particulier à des soins de santé et des services sociaux, les politiques gouvernementales modifient sensiblement les rapports que les organismes communautaires entretiennent avec l'État, tout comme ces mêmes politiques influent significativement sur la capacité de ces mêmes organismes à réaliser leur mission et à répondre aux besoins grandissants de la population.

Contribuer à la Coalition des « Mains rouges »

Pourtant **des alternatives aux politiques budgétaires du gouvernement Charest existent**. La Coalition des « Mains rouges » en proposent qui procureraient au Trésor public entre 5 et 9 milliards \$ par année¹¹. Ces alternatives reposent sur des valeurs et des principes que la CTROC porte et nous croyons que nous devrions les entériner cette année.

¹¹ Coalition contre la privatisation et la tarification des services publics, « Tarifications et privatisations : d'autres options sont possibles », <http://www.nonauhausses.org/affiches/>.

La CTROC maintiendra donc sa **participation à la Coalition des « Mains rouges » en 2011-2012**. Nous allons contribuer aux débats qui se tiendront au sein de cette coalition qui réunit des alliés qui partagent nos principes et nos valeurs. La CTROC est une constituante importante du mouvement communautaire qui, lui-même, représente un des mouvements sociaux qui a, et qui encore aujourd'hui le fait encore, influencé le progrès réalisé au Québec depuis 40 ans. En ce sens, la contribution de la CTROC et de ses membres peut être significative pour la lutte en faveur de la justice sociale et de la défense du droit fondamental de tout-e citoyen-ne d'avoir accès à un réseau de la santé et de services sociaux de qualité.

En mars dernier, la Coalition des « Mains rouges » a résolu de tenir **une action nationale le 6 juin prochain** dans le cadre de la Conférence de Montréal qui va réunir des alliés du gouvernement Charest provenant de partout au monde¹². La CTROC invite ses membres à participer à cette action et délègue une personne au sein du comité « Alternatives et éducation populaire » de la coalition pour s'investir dans la poursuite **la Tournée d'éducation populaire** qui a connu un succès lors des derniers mois. Ainsi, la CTROC entend en 2011-2012 :

- Dénoncer les deux derniers budgets Bachand et entériner les revendications-alternatives de la Coalition des Mains rouges.
- Participer à l'action du 6 juin organisée par la Coalition Mains rouges.
- Appuyer le mouvement étudiant dans sa lutte contre la hausse des frais de scolarité et pour le droit à l'éducation.
- Maintenir son membership à la Coalition « Mains rouges » et participer à la mobilisation en :
 - s'impliquant au comité « Alternatives et éducation populaire »;
 - participant à la Tournée d'éducation populaire.

B) Pour un réseau public de santé et services sociaux accessibles et de qualité : contre la taxe-santé

Les **réformes des gouvernements québécois depuis 10 et même 20 ans** ont transformé profondément le réseau de la santé et des services sociaux. De la réforme Côté (1991) sur la régionalisation du réseau, en passant par les lois 25 et 83 devenues plus tard la loi 120 (réforme Couillard) sur la fusion forcée des établissements ainsi que la loi 33 qui a permis l'entrée du privé en santé, jusqu'au projet de loi 127, déposé récemment, sur la gouvernance du réseau, l'accès et la qualité des soins de santé et des services sociaux en ont pris pour leur rhume. Et ce sont les citoyen-ne-s qui en paient le prix. C'est leur droit à la santé qui est mis en péril par ces différentes réformes.

Les OCASSS interviennent à chaque jour avec des citoyen-ne-s pour que ce droit soit respecté, en plus trop souvent devoir palier aux brèches dans le système causées par les politiques gouvernementales. En effet, les impacts de ces politiques se répercutent certes sur la population d'abord, mais aussi sur les organismes eux-mêmes qui, bien souvent, constituent le dernier recours pour celles et ceux qui n'ont pas accès à un médecin de famille, ne trouvent pas de place en hébergement pour leur parent vieillissant, n'ont pas accès à un service spécialisé pour leur enfant handicapé ou encore ont besoin d'un soutien pour se sortir d'une situation temporaire de vulnérabilité ou de maladie, etc.

La « taxe-santé » s'attaque au droit à la santé

La « **taxe-santé** » imposée dans le budget Bachand constitue l'attaque la plus évidente au droit à la santé. En imposant une somme de 200\$ à chaque citoyen-ne, le gouvernement remet en question l'universalité de notre système de santé. Cette mesure est régressive puisqu'elle fixe un « prix d'entrée » à des soins de santé, sans tenir compte des revenus de

¹² Pour plus d'informations, voir <http://www.nonauxhausses.org/>.

chaque citoyen-ne. Cela va à l'encontre du choix de société que le Québec a fait d'utiliser la fiscalité, qui elle est progressive car elle tient compte des revenus pour assurer le financement des services publics et des programmes sociaux et ainsi, permettre un accès universel aux soins de santé. De plus, la fiscalité garantit une répartition plus juste de la richesse collective des Québécois-e-s, dont un des plus beaux bijoux est le réseau public de santé et de services sociaux.

Et il y a plus : coupures, gouvernance et PPP

D'autres mesures du gouvernement Charest remettent aussi en question le droit à des soins de santé et des services sociaux accessibles et de qualité ainsi que le caractère public du réseau. Pensons simplement aux **compressions budgétaires de 730 millions \$** imposées au réseau par le dernier budget Bachand. Ces coupures affectent la quantité et la qualité des services offerts à la population et ce, malgré les prétentions du ministre de la Santé et de sa collègue déléguée aux services sociaux. Dans les faits, et nous le constatons déjà sur le terrain, des services offerts par les CSSS sont refilés aux organismes communautaires quand ils ne sont pas complètement abolis sinon considérablement réduits.

Au-delà d'une réforme au niveau de la gouvernance du système de santé et de services sociaux, **le projet de loi 127** introduit « *le suivi de la performance et de la reddition de compte des résultats* » dans les mandats des conseils d'administration des établissements de santé et de services sociaux. Avec ce projet de loi, le gouvernement libéral favorise une approche curative épidémiologique de la santé et accentue la médicalisation des problèmes sociaux. Cette logique managériale et affairiste que prend le ministère de la Santé et des Services sociaux depuis plusieurs années tend à déshumaniser les soins de santé et aura aussi des impacts sur l'organisation du réseau (plus grande centralisation), l'exercice de la démocratie citoyenne en son sein ainsi que sur les orientations conduisant à son financement.

Plus particulièrement, ce projet de loi peut avoir des impacts sur les OCASSS. En effet, il modifierait la Loi sur les soins de santé et les services sociaux¹³ afin d'obliger les Agences régionales à évaluer dorénavant si les sommes qu'elles versent sont utilisées de manière économique et efficiente : est-ce à dire que les subventions versées aux OCASSS dans le cadre du PSOC seront soumises aux mêmes genres de critères « d'efficience » que ceux utilisés pour les hôpitaux par exemple? Dans le contexte des discussions sur une convention PSOC régissant, entre autres, la reddition de comptes des OCASSS, la CTROC se questionne sérieusement sur la volonté du MSSS de les « contrôler » davantage, au détriment de l'autonomie que leur consacre la PRAC.

Dans un mémoire présenté au ministre de la Santé, la CTROC a rappelé que l'emphase mise sur l'approche managériale dans le projet de loi 127 ne doit pas s'appliquer mur à mur dans notre système de santé et de services sociaux. Cette approche empruntée à l'entreprise privée ne fera qu'accroître davantage les possibilités de privatisations des services, de recours aux entreprises d'économies sociales pour des services qui devraient relever du réseau publics et du « dumping » dans les organismes communautaires.

Finalement, le développement de **partenariats publics-privés (PPP)** en santé et services vient aussi transformer notre système de santé. D'un côté, il y a les PPP qui ont été conclus pour la construction d'infrastructures (ex : CHUM), la suite logique à la place confiée par le gouvernement au secteur privé. Mais de l'autre côté, et c'est ce qui concerne plus directement les OCASSS, il y a ces PPP que le gouvernement introduit dans le domaine des services sociaux. À cela s'ajoutent les PPP conclus par le gouvernement avec des fondations privées (ex : Chagnon), pour répondre au désengagement de l'État en matière de services sociaux, qui investissent de plus en plus, avec une approche contestable, les champs de l'action communautaire autonome.

Au-delà de la position de principe de la CTROC, qui s'oppose au développement des PPP en santé et services sociaux, les membres souhaitent pousser plus loin leurs réflexions à ce sujet et plus particulièrement à propos des impacts du financement philanthropique de services sociaux sur l'ACA. Nous sommes conscients que depuis quelques années, la Fondation Chagnon, par exemple, s'est implantée et que son « expansion » n'est pas sans conséquence sur les pratiques des OCASSS. Certains estiment que des OCASSS pourraient même aller jusqu'à remettre en question leur

¹³ Gouvernement du Québec, projet de loi 127, Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux, article 61 (modifie l'article 405 de la LSSSS, paragraphe 2, alinéa 2).

propre mission pour s'ajuster aux « critères » d'une telle fondation qui leur fait miroiter une subvention leur permettant de combler pour le sous-financement PSOC.

Qu'en est-il au juste de la situation réelle des PPP sociaux au Québec en 2011? Que pensez de leur développement et quel bilan pouvons-nous en tirer depuis leur arrivée? Quels impacts ont-ils eu, et en particulier les PPP conclus avec des fondations privées qui investissent les champs de l'action réalisée par les OCASSS, sur l'ACA et les pratiques des groupes? En 2011, quelles positions voulons-nous que la CTROC porte sur la place publique et auprès des instances gouvernementales? Ce sont des questions auxquelles les membres de la CTROC souhaitent pouvoir obtenir des réponses au cours la prochaine année, tout cela rappelons le, afin que les OCASSS puissent prendre position et continuer de réaliser la mission pour laquelle ils existent¹⁴.

En conséquence en 2011-2012, la CTROC va :

- Réaffirmer les principes fondamentaux du réseau de la santé et des services sociaux qu'elle défend (voir énoncé de principes) depuis sa fondation.
- Exiger le retrait de la taxe-santé.
- Revendiquer la mise en place d'un régime universel public d'assurances-médicaments.
- Dénoncer les coupures de 730 M\$ en SSS et exiger du gouvernement une directive claire aux Agences et aux CSSS garantissant que les services à la population ne doivent pas être affectés par ces coupures.
- Entériner (et défendre) la position et les recommandations inscrites dans son mémoire sur le projet de loi 127 portant sur la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux.
- Réaffirmer son désaccord de principe avec le développement de PPP en santé et services sociaux et engager une réflexion de fond au sein du mouvement communautaire sur le financement philanthropique (par des fondations privées) des services sociaux et ses impacts sur l'ACA.
- Maintenir son membership à la Coalition Santé Solidarité et s'y impliquer plus activement en :
 - diffusant le matériel produit par la Coalition au sujet des budgets Bachand et de la taxe-santé;
 - envisageant de s'impliquer au sein d'un comité de travail de la CSSS.
- Inclure dans ses activités d'éducation populaire (ex : Tournée de la Coalition Mains rouges) un aspect portant sur les orientations gouvernementales en santé et services sociaux, plus particulièrement de la taxe-santé, et leurs impacts sur la population.
- Produire un outil d'information pour les OCASSS sur les réformes en santé et services sociaux depuis 10 ans et leurs impacts sur la population rejointe par eux, sur l'ACA elle-même et sur leurs pratiques.

¹⁴ voir la résolution au sujet de la production d'un outil de vulgarisation sur le PPP sociaux, p. 16 de ce document.

Conclusion

L'ensemble des perspectives et des résolutions présentées dans ce document ont été adoptées par les membres de la CTROC à sa dernière Rencontre nationale en mai 2011. Elles s'inspirent des discussions qui ont eu cours la dernière année et plus récemment au sein des comités de travail, du Conseil d'administration et parmi les TROC-ROC. Elles s'articulent autour de **deux grands axes de mobilisation** qui, eux-mêmes, reflètent la « double mission » de la CTROC qui consiste à la fois à représenter les organismes que nous regroupons et à défendre les intérêts des citoyennes et des citoyens que les organismes regroupent.

Pour chacun de ces axes, un « **fil conducteur** » qui relie **des enjeux particuliers** et actuels qui nécessitent que notre mouvement se mobilise pour défendre ses acquis certes, mais aussi pour réaliser des avancées qui permettront d'obtenir une réelle reconnaissance des OCASSS par l'État québécois et ainsi contribuer à transformer la société québécoise et la rendre plus démocratique, égalitaire et équitable pour toutes et tous.

Le plan d'action 2010-2012 ainsi bonifié est ambitieux mais il est à la hauteur des défis qui nous attendent. Nous considérons qu'on ne peut pas faire l'économie d'un « front », qu'il soit « social » ou « communautaire » puisqu'à ces deux niveaux, le gouvernement remet en question des principes et des valeurs que la CTROC porte depuis sa fondation. Si la solidarité s'impose au sein de notre mouvement pour réaliser des gains, cette même solidarité s'impose également avec nos alliés des mouvements sociaux pour espérer « stopper le train des politiques néolibérales » en marche en ce moment.

Le succès de ce plan d'action repose en bonne partie sur **l'implication des TROC-ROC** mais surtout sur **la participation des organismes communautaires**. La CTROC doit jouer son rôle rassembleur et mettre de l'avant un plan qui unifie le mouvement et qui en appelle aux organismes eux-mêmes. La Rencontre nationale extraordinaire et la tournée des régions sur la convention PSOC, la manifestation nationale et la campagne populaire qui la suivra, tout comme le colloque du RQ-ACA sur les 10 ans de la PRAC ainsi que les États généraux sur l'état de notre mouvement sont autant d'occasions pour faire des liens entre les enjeux les plus « pressants » pour nos membres (autonomie et financement) ainsi que pour mobiliser celles et ceux qui sont au cœur de notre mouvement.

En même temps, la **contribution de la CTROC à la lutte des mouvements sociaux pour la justice sociale** renforce l'opposition populaire aux politiques gouvernementales qui ont des impacts négatifs sur la population mais aussi sur la capacité des organismes à réaliser leur mission globale. Nous ne pouvons ignorer que ces politiques transforment la société québécoise, mais pas nécessairement dans le sens que nous le souhaitons. Si pour l'instant, les perspectives de mobilisation sociale restent à préciser avec nos alliés, confirmer notre adhésion à deux coalitions importantes auxquelles la CTROC participe déjà constitue un minimum sur lequel nous serons appelés à développer au cours de la prochaine année.

Finalement, **2011-2012 s'inscrit dans la continuité de l'an dernier au niveau du plan d'action mais pourrait aussi constituer un moment significatif dans la vie de la CTROC**. Dix ans après l'adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, à deux ans des prochaines élections québécoises et dans un contexte de remise en question d'acquis sociaux que des années de luttes populaires ont permis de bâtir, le mouvement communautaire en santé et services sociaux a l'occasion de s'affirmer comme un acteur social important et incontournable, qui prend la défense des citoyennes et des citoyens qu'il regroupe et sur lequel les organismes communautaires peuvent compter pour promouvoir l'ACA...et même plus : pour obtenir une réelle reconnaissance et les moyens de réaliser leur mission de base pour le mieux-être de millions de Québécois-e-s.

Stéphane Lessard
Coordonnateur à la vie associative
Mai 2011

Annexe

Le plan d'action 2011-2012 en résumé

